

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MARS 2014

Le mardi 18 mars 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 13 mars 2014.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, ROUSSEAU.

Excusés : M. JOLLY

Secrétaire : Mme PIOT Marylène.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils ont à se prononcer sur le procès verbal des deux derniers conseils municipaux.

Mme Brochard fait remarquer que la réunion du 31 janvier était un vendredi et non un mardi et concernant la séance du 18 février, il n'y a qu'un "i" à février. Les corrections seront faites sur le registre.

Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion 2013 de la commune, établi par la trésorerie de Celles-Sur-Belle ne fait état d'aucune observation particulière. Il est approuvé, à l'unanimité, par les élus.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif 2013 de la commune est en tout point en concordance avec le compte de gestion.

Les élus :

Après approbation du compte de gestion 2013,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2012	Virement à la section d'investissement 2013 (art.1068)	Résultats de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 64 192,86 €		-102 302,61 €	D. - 80 113,00 € R. + 19 100,00 €	- 61 013,00 €	- 227 508,47 €
Fonctionnement	+ 258 344,04 €	- 82 497,86 €	+184 696,44 €			+ 360 542,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décident d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2013 : 360 542,62 €

Affectation obligatoire

A la couverture d'autofinancement prévu au BP (cpte 1068) 227 508,47 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002) 133 034,15 €

M. Fournier demande aux élus de se prononcer sur ces résultats.

Le compte administratif est voté à l'unanimité (excepté par M. le maire qui ne participe pas au vote).

3 – DEVIS POUR SOL DES BATIMENTS MODULAIRES A L'ECOLE

Monsieur le maire propose un devis des établissements GUINOT de Bessines pour fourniture et pose de sol PVC et seuils inox (avec sous couche de désolidarisation si nécessaire) dans les bâtiments modulaires à l'école.

Le montant : 2 603,05 € TTC.

Malgré le coût élevé de ces matériaux, les élus émettent un avis favorable à ce devis.

Il sera prévu des plinthes PVC avec gorge souple pour un entretien plus facile et évitant ainsi les moisissures.

4 – DEVIS POUR ARMOIRE FROIDE A LA CANTINE

Mme Moreau présente plusieurs devis pour l'achat d'une armoire froide deux portes à la cantine. Cet achat devient urgent puisque l'armoire existante descend trop vite en température et a fait l'objet de plusieurs réparations.

Ets ERCO de Niort : 2 228,54 € HT 2 674,25 € TTC

Le froid vendéen de Niort : 1 985,10 € HT 2 382,12 € TTC

SARL CMDM de PRESSAC (86) : 2 060,00 € HT 2 472,00 € TTC

Dans le cas des devis ERCO et CMDM, il s'agit du même produit, c'est à dire armoire deux portes référence GN 1410 TN d'une capacité de 1325 litres avec une garantie d'un an.

Les élus portent leur choix sur le matériel de la SARL CMDM. La commande sera passée rapidement.

L'ancienne armoire froide de la cantine sera mise à la salle des fêtes, dans le garage, à côté de celle déjà mise en place. Si elle ne fait plus de froid, elle pourrait être utilisée pour du rangement.

5 – ETUDE DU BUDGET 2014

En fonction des reports suite au vote du compte administratif, étudié ci-dessus, il est proposé des dépenses et des recettes 2014 en conséquence.

Monsieur le maire fait remarquer qu'il s'agit uniquement de propositions et que le budget sera voté par la prochaine équipe municipale.

Le budget proposé s'équilibre en fonctionnement à 1 103 141,00 € et en investissement à 505 512,00 €.

Les points importants sont : L'aménagement des modulaires, le mobilier pour l'école, le matériel pour les services techniques, les prévisions pour travaux sur RD5 et RD7 et l'aménagement de la future salle de Conseil, le remplacement de deux portes à l'école, les travaux d'entretien de voirie ...

Mmes Brochard, Légereau ainsi que M.Fouché font remarquer que les riverains des départementales 5 et 7 attendent les travaux pour la fin de l'année 2014. M. le maire répond que le cabinet ASTEC doit retravailler le projet en englobant les carrefours des Chaumettes et du haut Moulay. Cela semble juste pour un début de travaux en fin d'année compte tenu de la recherche des subventions et le lancement de l'appel d'offres.

M. Nivau doit rencontrer les services de l'ATT (Agence Technique Territoriale) au sujet des deux carrefours à intégrer dans le dossier.

6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Voirie, bâtiments communaux :

M. Fournier annonce que le chenil communal est en construction et que les travaux du PATA (émulsion gravillonnée) commenceront après les élections municipales.

École :

- Mme Moreau fait savoir qu'un dysfonctionnement a eu lieu vendredi 14 mars lors des APS (Activités Péri Scolaires). En effet, la personne de l'USEP qui propose des activités sportives aux enfants à la salle des fêtes n'est pas venue. Les parents n'ont pas été prévenus et se sont déplacés pour récupérer leurs enfants comme à l'accoutumée. Mme Moreau devra se renseigner très rapidement sur ce problème. Les parents recevront une explication sur ce dysfonctionnement même si cela relève plus particulièrement de l'organisation scolaire.

Mme Moreau propose que les parents soient exemptés de la facture de garderie pour la soirée en question. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

- Le prochain conseil d'école est prévu le 1er avril 2014.

C.C.A.S. M. Chaigneau :

M. Chaigneau demande s'il y a des observations sur le planning des permanences des bureaux de vote pour les élections municipales. Réponse : néant.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé un devis de la CASA pour un déplacement scolaire le 11 avril 2014 d'un montant de 170,00 € (SITS, plus cher de 2 €) et un devis du SITS pour un déplacement à la Crèche le 15 avril 2014, d'un montant de 96,84 € (CASA, 140,00 €).

- Pour faire suite à l'appel à candidatures, le jury a recruté M. SAVARIAU Fabien, domicilié à Vouillé. M. Savariau a des connaissances en maçonnerie, couverture zinguerie et il a tous ses permis de conduire. M.Savariau a débuté le 1er mars 2014, pour un CDD de 6 mois à temps complet.

M.Décou demande s'il y avait des postulants de Fressines. M. le maire lui répond que oui mais ils n'avaient pas les mêmes compétences que le candidat retenu.

- M. Rousseaux demande qui signera le procès-verbal de cette réunion. Les conseillers seront invités personnellement à venir le signer au secrétariat.

- Mme Légereau demande, en tant que future "simple administrée", à ce que les impôts soient bien étudiés. M. Nivau en prend note et lui répond qu'elle devra faire la différence entre les taux communaux et les taux intercommunaux.

Mme Légereau remercie les services techniques pour les travaux de voirie qui ont eu lieu à Pied Pouzin.

La séance est levée à 22h10